

BPA

Travaux d'Aménagements Paysagers

Brevet Professionnel Agricole

*Diplôme de niveau 3 délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
et inscrit au Répertoire National des Certifications professionnelles
FICHE RNCP N° 15156 - Date d'échéance de l'enregistrement : le 01-01-2025*

LA FORMATION ET SES OBJECTIFS

Cette formation en présentiel alterne cours pratiques et expériences en entreprise.

L'objectif du diplôme est de former des ouvriers qualifiés en entretien et aménagements paysagers.

Le BPA permet l'acquisition de compétences professionnelles qui permettent de réaliser en autonomie les différents tâches qui sont confiées (engazonnement, plantation, taille, réalisation d'ouvrages maçonnés...).

DEBOUCHÉS

Le titulaire du diplôme exerce son activité dans des :

- Collectivités territoriales
- Entreprises d'espaces verts

Et est employé en tant que :

- Jardinier paysagiste
- Agent d'entretien des parcs et jardins

Mais vous pouvez aussi choisir de poursuivre les études en choisissant une formation de niveau 4.

A savoir : Le CFPPA propose également la formation du Brevet Professionnel Aménagements Paysagers (BP AP).

*Il n'y a pas de dispense (ou d'allègement de formation) pour le titulaire d'un BPA TAP qui souhaiterait se diriger vers une certification de niveau 4.

PUBLIC CONCERNÉ

1. L'APPRENTISSAGE

- Jeunes âgés d'au moins 16 ans et au plus, 29 ans révolus au début de l'apprentissage
- Aucune limitation d'âge pour les travailleurs en situation de handicap (RQTH)
- *Toutefois, il existe aussi d'autres situations de dérogation à l'âge requis. Nous contacter pour plus d'informations*

2. LA FORMATION CONTINUE

- Salariés du secteur privé ou public

3. LA VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

- Salariés ou demandeurs d'emploi désireux de valider leur(s) expérience(s) professionnelle(s)

📍 21 rue du Lieutenant Caron - 80100 ABBEVILLE
Entrée du CFPPA par la rue du Scardon
(rue perpendiculaire à la rue du lieutenant Caron)

✉ cfppa.abbville@educagri.fr

🌐 www.lycee-baie-de-somme.fr

Interlocuteur : M. Benoît BEZOT, référent de la filière aménagements paysagers

✉ benoit.bezot@educagri.fr




📞 Contactez-nous
03 22 20 77 65



*Pour plus d'information sur la certification,
consultez le site internet de France Compétences.

Codes NSF : • 214 : Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
Formacode : • 21046 : Travaux paysagers

Résultats 2023 du BPA TAP

-  100 % Réussite au diplôme
-  77 % Insertion à 6 mois
-  75 % de stagiaires satisfaits

PRÉ REQUIS

- Aucun pré requis

CONDITIONS D'ADMISSION À LA FORMATION

- Avoir passé un entretien de motivation
- Et un test de positionnement

BLOCS DE COMPÉTENCES VISÉS LORS DE LA FORMATION

RNCP15156BC01 - UCG1 :

- Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale

RNCP15156BC02 - UCG2 :

- Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique

RNCP15156BC02 - UCG2 :

- Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique

RNCP15156BC03 - UCG3 :

- Mobiliser des connaissances pour mettre en oeuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

RNCP15156BC04 - UCP4 :

- Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, des connaissances scientifiques et techniques relatives aux espaces paysagers

RNCP15156BC05 - UCP5 :

- Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériaux, matériels et équipements sur un chantier de paysage

RNCP15156BC06 - UCP6 :

- Réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager

RNCP15156BC07 - UCP7 :

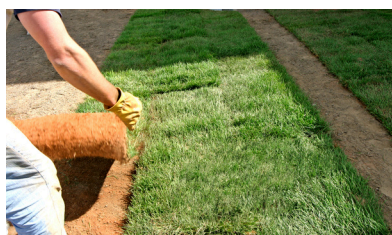
- Réaliser les travaux relatifs à la création d'un espace paysager

RNCP15156BC08 - UCP8 :

- Utiliser les engins de transport des matériaux et de terrassement dans le respect des règles de sécurité

RNCP15156BC09 et RNCP15156BC10 -

- 2 UCARES : proposées par le Centre de formation



DURÉE DE FORMATION

DATE D'ENTRÉE :

- **SEPTEMBRE/OCTOBRE**
(Entrée possible en cours de formation)

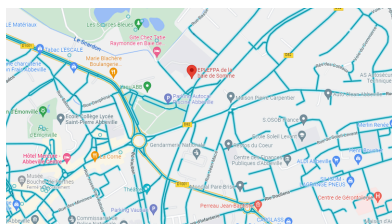
DURÉE :

- **Apprentissage : 1 ou 2 ans**
500 H en centre / 1an ou 805H / 2ans
- **Formation continue : 1 an**
Durée en fonction du profil du candidat

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Les blocs de compétences (ou UC) sont évalués sur des situations professionnelles
- Le cumul des blocs correspondant aux 10 unités capitalisables donne accès à la certification.
- La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

*Délai de 5 ans pour repasser les blocs de compétences (CCP) non obtenus



ACCES ABBEVILLE PAR :

- **Autoroute A16 et A28**
- **Gare SNCF : Ligne Paris-Calais**
- **Bus scolaires**

Visitez le site internet de l'établissement



FINANCEMENT

APPRENTISSAGE :

- **Entreprises privées** : L'OPCO dont dépend l'entreprise finance la formation
- **Entreprises publiques** : Le financement dans la fonction publique est pris en charge par le CNFPT et/ou Les collectivités

SALARIÉ EN FORMATION CONTINUE :

- La prise en charge financière peut être assurée par l'employeur, les OPCO, ou le Compte Personnel de Formation (CPF)

RÉMUNÉRATION

APPRENTISSAGE :

- Rémunération déterminée en pourcentage du SMIC. Ce pourcentage évolue en fonction de l'âge, de l'ancienneté de l'apprenti dans l'entreprise et/ou de sa qualification






SALARIÉ EN FORMATION CONTINUE :

- Le salarié est rémunéré par son employeur, qui sera ensuite remboursé par son organisme financeur

LES POINTS FORTS DU CENTRE

- Plateau technique et atelier de stockage du matériel professionnel
- Atelier fer et machinisme
- Centre de ressources
- Centre de documentation et d'information
- Restauration : cantine du lycée et salle à disposition pour les stagiaires de la formation continue
- Locaux adaptés aux personnes en situation de handicap et accompagnement individualisé avec notre référente

Résultats 2023 du CFPPA Toutes formations pour 298 candidats

-  98,6 % Présentés à l'examen
-  85 % Réussite à l'examen
-  71 % Insertion à 6 mois
-  12 % Rupture/abandon en cours de formation
-  84 % de stagiaires satisfaits

" Etre jardinier, c'est donner vie et beauté avec de la terre, de l'eau et des graines "